

Conseil Municipal

du 3 Mars 2014 à 18 heures

Présents : DURAND , SALTET, CABRILLAC, THION, CRISTIANI, ABRIC, MARTIN, ISZEZUK, PATRINOS, BLANC , BELLAS

Excusés : PRIEUR(procuration à ABRIC), LABOUREAU (procuration à DURAND)

Absents : , PIALOT,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame PATRINOS a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

Le compte rendu de la réunion du 14/02/2014 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Participation aux frais de scolarisation des enfants de l'Espérou, à Camprieu**
- **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses, budget principal de la commune**

Un accord unanime est donné pour rajouter des deux points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2013 du budget principal de la commune et des budgets annexes dressé par Monsieur DURAND Yves, Maire,

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		650 367,27
opérations de l'exercice	2 076 405,47	2 159 459,95
totaux	2 076 405,47	2 809 827,22
résultat de clôture		733 421,75

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté	12 003,59	
opérations de l'exercice	886 320,62	725 085,90
totaux	898 324,21	725 085,90
résultat de clôture	173 238,31	

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

résultat reporté		14 123,25
opérations de l'exercice	211 277,45	241 689,23
totaux	211 277,45	255 812,48
résultat de clôture		44 535,03

SECTION D'INVESTISSEMENT

résultat reporté		19843,71
opérations de l'exercice	455 341,85	551 394,52
totaux	455 341,85	571 238,23
résultat de clôture		115 896,38

BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	239827,3	
opérations de l'exercice	495 719,65	495 723,77
totaux	735 546,95	495 723,77
résultat de clôture	-239 823,18	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	14058,52	
opérations de l'exercice	94 037,17	151 677,84
totaux	108 095,69	151 677,84
résultat de clôture		43 582,15

BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	38652,09	
opérations de l'exercice	173 121,52	178 559,78
totaux	211 773,61	178 559,78
résultat de clôture	33 213,83	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	49 548,00	
opérations de l'exercice	19 480,08	38 487,30
totaux	69 028,08	38 487,30
résultat de clôture	30 540,78	

BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

résultat reporté	15 730,42	
opérations de l'exercice	305 229,56	283 427,51
totaux	320 959,98	283 427,51
résultat de clôture	37 532,47	

SECTION D'INVESTISSEMENT

résultat reporté		40 108,55
opérations de l'exercice	34 000,17	42 393,66
totaux	34 000,17	82 502,21
résultat de clôture		48 502,04

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	31 373,88	
opérations de l'exercice	344 262,00	344 373,01
totaux	375 635,88	344 373,01
résultat de clôture	31 262,87	

SECTION D'INVESTISSEMENT

résultat reporté	64958,57	
opérations de l'exercice	14 721,83	38 493,25
totaux	79 680,40	38 493,25
résultat de clôture	41 187,15	

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Le Maire s'étant retiré pour ne pas prendre part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales),

le Conseil,

- Adopte le compte administratif 2013 (budget principal et budgets annexes)
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide la reprise sur l'exercice 2014 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes 2013

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DRESSE PAR Mr BOUVIER et Mme DEBONO, RECEVEURS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le maire rappelle au Conseil les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités qui précisent que, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une opération de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de : 766.80 € afin de payer la dépense suivante :

Chapitre	article	objet	montant
21	2188- ONA	Moteur Kohler 9.5 HP(7.1kw 277cc/3600 tr/mn pour motoculteur-faucheuse	766.80 €

Le Conseil,
Après avoir entendu l'exposé du maire,

Lui donne , à l'unanimité, l'autorisation d'engager, liquider et
mandater la nouvelle dépense d'investissement sus énoncée.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNE A LA COMMUNE DE St SAUVEUR CAMPRIEU année 2013/2014

Le maire fait part au conseil de la délibération prise par le
conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur - Camprieu sur la répartition des
charges de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2013/2014 pour les
enfants de notre commune qui habitent à l'Espérou et sont scolarisés à Camprieu, le
nombre de ces enfants est de 7.

La participation de notre commune s'élève à 341.00 € par élève
et par trimestre.

La municipalité de Saint-Sauveur - Camprieu a fixé le montant
de la participation selon la convention signée entre les deux communes en date du 5
avril 2011.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Donne son accord sur le montant de la participation de la
commune aux frais de scolarisation des enfants de l'Espérou scolarisés à Camprieu.

Dit que les crédits seront portés au budget 2014 de la
commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Permis de Construire « La Providence » à l'Espérou : suite au recours engagé par les copropriétaires du lotissement « Les Granges de l'Aigoual » à l'encontre du dossier de demande de permis de construire déposé par l'association « La Providence », la dite association renonce à son projet et demande l'annulation du permis de construire qui lui avait été délivré.
- Convention avec le Tennis-Club : les tarifs pratiqués par le Club ont été communiqués et sont annexés à la convention.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour son action durant la dernière mandature, ainsi que le personnel pour son apport et son soutien technique.

La Séance est levée à 19h05